



Initiateur / porteur : Conseil départemental de Loir-et-Cher

Date : 2010

Objectif : proposer un service départemental dédié aux personnes en perte d'autonomie sur l'ensemble du Loir-et-Cher.

Mission : Vivre autonome 41 constitue le principal point d'accueil pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, leur entourage et les professionnels agissant auprès de ces publics.

C'est un lieu « ressource » pour :

- obtenir des informations et des conseils sur les dispositifs d'aides spécifiques à la perte d'autonomie et/ou au handicap,
- être aidé dans la constitution des demandes d'Allocations personnalisées d'autonomie, d'Aide sociale générale, d'admission en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à la Maison départementale des personnes handicapées,
- être orienté et mis en lien vers les bons interlocuteurs.

Fonctionnement : une base de données composée de listes de services, d'établissements, d'annuaires et de notes explicatives, régulièrement actualisés, est mise à disposition des usagers.

3 conseillers autonomie assurent des accueils sur 22 lieux de permanence différents répartis sur tout le département.

Lorsque des personnes sont isolées et se trouvent dans l'incapacité absolue de se déplacer, les conseillers autonomie peuvent se rendre au domicile. Dans ce cas de figure, si la personne est éligible à l'APA, ils procèdent à l'évaluation et à l'élaboration du plan d'aide.